

Clauses et conditions

Titre du projet : Healing solutions for Tourism (Solutions pour le rétablissement du tourisme)
Défi de l'innovation OMT-OMS – Appel à manifestation d'intérêt

Pays d'exécution : Monde

Bref aperçu :

L'Organisation mondiale du tourisme (OMT), l'institution spécialisée des Nations Unies chargée de promouvoir un tourisme responsable, durable et d'accès universel, s'engage à conjuguer ses efforts avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le système des Nations Unies en général et toutes les parties prenantes du tourisme pour favoriser la résilience et le redressement eu égard à l'impact de la flambée de COVID-19 sur toute la chaîne de valeur du tourisme.

Clauses et conditions – Appel à manifestation d'intérêt (Solutions pour le rétablissement du tourisme)

1. Introduction / Contexte

L'Organisation mondiale du tourisme (ci-après, « l'OMT »), conformément à son engagement envers l'innovation et la promotion de l'entrepreneuriat et à la lumière des défis sans précédent posés par la pandémie de COVID-19, a décidé de lancer le présent appel à manifestation d'intérêt avec l'Organisation mondiale de la Santé (ci-après « l'OMS »).

La principale priorité de l'OMT est d'apporter des solutions utiles pour accroître la résilience du tourisme au cours du processus de redressement tout en renforçant l'écosystème d'entrepreneuriat et en continuant de stimuler l'innovation dans le secteur du tourisme.

L'appel mondial à manifestation d'intérêt proposé permet de promouvoir les solutions innovantes à la pandémie, par cette invitation lancée à l'échelle mondiale à présenter des projets, individuellement ou collectivement.

L'OMT est l'institution des Nations Unies chargée de promouvoir un tourisme responsable, durable et accessible à tous. Organisation internationale chef de file pour le tourisme, l'OMT plaide pour un tourisme contribuant à la croissance économique, au développement inclusif et à la durabilité environnementale. Elle guide et appuie le secteur pour développer le savoir et les politiques de tourisme à travers le monde.

Ses membres comprennent 159 pays, 6 Membres associés et plus de 500 Membres affiliés représentant le secteur privé, des établissements d'enseignement, des associations touristiques et des autorités locales du tourisme.

2. Objectifs

L'OMT et l'OMS invitent tous les partenaires mondiaux à unir leurs forces en vue de proposer des solutions pour :

- Atténuer l'impact mondial et local de la COVID-19 dû au ralentissement de l'activité économique et renforcer la résilience du secteur du tourisme ;
- Apporter un soutien aux voyageurs, aux entreprises et aux autorités.

Globalement les solutions sélectionnées se rapporteront aux objectifs de développement durable (ODD) :

ODD 3 Santé ;

ODD 9 Innovation ;

ODD 8 Croissance et emplois ;

ODD 17 Partenariats.

3. Public cible

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet de faire émerger un grand nombre d'idées en rapport avec le secteur et de permettre la sélection des plus pertinentes pour le redressement du secteur.

Cet appel mondial à manifestation d'intérêt s'adresse aux start-up, entrepreneurs et innovateurs de rupture et technologies existantes pour remédier aux impacts de la Covid-19 sur le tourisme par des solutions pour le rétablissement de la santé, de l'économie et des destinations, pour sortir de la crise et avancer sur la voie du développement durable.

Les projets seront sélectionnés d'après plusieurs critères, tels que le degré d'innovation de rupture du produit et sa maturité, viabilité, extensibilité, durabilité et intérêt pour des investisseurs potentiels.

Les projets seront classés dans trois catégories :

- Healing for Destinations (rétablissement des destinations – redressement)
- Healing for Prosperity (rétablissement de la prospérité – entreprises)
- Healing for People (rétablissement des personnes – santé)

4. Participants

Start-up, entrepreneurs et innovateurs du monde entier ayant des **solutions prêtes à l'emploi** pour remédier aux impacts de la Covid-19 sur le tourisme, à savoir des méthodes, processus, structures de gouvernance, initiatives à impact social, applications technologiques, technologies existantes et autres procédés innovants.

Les participants doivent remplir les critères ci-après :

- Être, par nature, innovants et porteurs de solutions à valeur ajoutée
- Avoir procédé à un essai pilote et posséder un plan d'exploitation (*business plan*)
- Proposer des solutions pouvant être appliquées dans de nombreux pays

- Avoir bénéficié auparavant d'une accélération
- Disposer d'une équipe à plein temps
- Rechercher la durabilité
- Ne pas être affiliés à l'industrie du tabac ou de l'armement

Les projets doivent cadrer avec les objectifs de développement durable énoncés par les Nations Unies et introduire ou adapter des éléments numériques et technologiques.

5. Conditions à remplir

5.1. L'appel à manifestation d'intérêt des Solutions pour le rétablissement du tourisme recouvre trois grandes catégories :

- Healing for **People** (rétablissement des personnes)

Start-up ayant des solutions axées sur les mesures d'hygiène, méthodes de désinfection, dépistage précoce, entre autres pour les entités liées au tourisme et aux voyages : hébergement, agences de voyages, tour-opérateurs, transports, parcs d'attraction, etc.

- Healing for **Prosperity** (rétablissement de la prospérité)

Start-up ayant des solutions axées sur les applications numériques pour le tourisme, l'économie collaborative, l'économie circulaire, la gestion des recettes, le redémarrage de la demande, les investissements, entre autres, en vue de leur exécution dans tout le secteur à court et à long terme.

- Healing for **Destinations** (rétablissement des destinations)

Start-up ayant des solutions axées sur la communication de crise, la gestion des crises, la mobilité, le renouveau de l'image de marque des destinations touristiques, le retour de la confiance dans le monde du voyage, entre autres domaines apparentés.

Le représentant doit être une personne physique, ayant l'âge légal et la capacité juridique de signer un contrat.

Ne pas avoir été reconnu coupable aux termes d'un jugement définitif pour une infraction pénale intentionnelle, avec une peine de six mois ou plus, tant que la responsabilité pénale n'aura pas expiré.

Tout participant qui, au départ ou à n'importe quel moment au cours du programme, ne remplit pas l'une quelconque de ces conditions pourra être exclu du programme d'accélération et perdre toute possibilité de recevoir un service quel qu'il soit, sans avoir le droit de réclamer quoi que ce soit de l'OMT.

Les données communiquées par les participants au moment de s'inscrire au programme doivent être véridiques. En conséquence, tout participant dont les données sont inexactes ou incomplètes perdra toute possibilité de participer au programme et de recevoir quelque service que ce soit.

Les organisateurs de l'appel à manifestation d'intérêt se réservent le droit de ne pas accepter, ou d'éliminer du programme, sans préavis, tout participant qui, à leur avis, agit de manière

frauduleuse, abusive ou d'une manière contraire à l'esprit du programme, aux principes des Nations Unies ou du droit, aux droits de tiers et/ou à la bonne foi. De même, tout participant ou personne apparentée dont l'action serait contraire à la réputation ou la bonne image de l'OMT ou de l'OMS pourra être éliminé.

Aucune des actions ci-dessus ne permet à quelque participant ou participant potentiel que ce soit de prétendre à un droit ou une réclamation d'aucune sorte pour un préjudice, des dépenses supportées, etc.

5.2. Les candidatures doivent contenir les informations suivantes :

- Formulaire d'inscription en ligne sur le site Web : <https://unwto.org/healing-solutions-tourism-challenge>. Les candidats devront renseigner, en anglais, tous les champs du formulaire.
- Pour vous contacter, le cas échéant, dans le cadre du défi, nous utiliserons les coordonnées de contact que vous avez indiquées dans le formulaire d'inscription. L'OMT ne sera pas tenue responsable de la communication d'informations incomplètes ou inexactes.

5.3. Non-admission à participer

Toute personne ne respectant pas l'une quelconque des conditions établies dans les présentes clauses et conditions ne sera pas admise à participer, l'OMT ayant le droit d'exclure quiconque ne remplit pas les conditions établies, ou même de ne pas décerner le prix, s'il y a lieu. Les employés de l'OMT ne peuvent pas participer.

Les personnes mineures ne sont pas admises à participer à l'appel à manifestation d'intérêt. L'OMT ne sera pas tenue responsable de toutes données fausses, inexactes, obsolètes, incomplètes ou erronées communiquées par les participants. Le cas échéant, l'intéressé sera exclu automatiquement de l'appel à manifestation d'intérêt, et perdra également le droit de jouissance du prix, et n'aura pas le droit de présenter de réclamation à l'encontre de l'OMT ou de l'OMS.

6. Processus de sélection

6.1. La période de présentation des projets débutera le 25 mars 2020 et se terminera à 00:00 le 15 avril 2020.

6.2. Le calendrier provisoire¹ est le suivant :

Lancement
25 mars 2020

Date limite pour les candidatures
15 avril 2020

Annnonce des start-up arrivées en tête

¹Les dates proposées le sont à titre indicatif, car elles sont susceptibles de changer. Dans l'éventualité d'un changement, tous les participants seront informés en temps utile.

20 avril 2020

Sélection des finalistes pour l'attribution des récompenses
25 avril 2020

6.3. Les critères de sélection qui seront utilisés sont les suivants :

- Être, par nature, innovant et apporter des solutions à valeur ajoutée
- Avoir procédé à un essai pilote et posséder un plan d'exploitation (*business plan*)
- Solution pouvant être appliquée dans de nombreux pays
- Avoir bénéficié auparavant d'une accélération
- Disposer d'une équipe à plein temps
- Rechercher la durabilité

Il sera opéré, sur la base des critères mentionnés dans la clause ci-dessus, un premier tri et filtrage de tous les projets participants via la plateforme <https://unwto.org/healing-solutions-tourism-challenge>.

6.4. Le comité de sélection sera désigné par l'OMT. Il sera composé d'un réseau international d'experts d'États membres de l'OMT, d'experts de la santé de l'OMS, d'organismes des Nations Unies et de partenaires stratégiques. Ce comité évaluera les propositions et sélectionnera les idées à présenter. Les décisions prises par le comité sont définitives. Les participants seront prévenus individuellement par courriel du succès de leurs candidatures.

6.5. Les récompenses pour les finalistes sélectionnés (jusqu'à 10) comprennent :

- a. Jusqu'à 10 solutions sélectionnées arrivées en tête seront incluses dans le livret numérique des solutions sur le site Web de l'OMT. Le livret numérique sera publié et envoyé aux États membres de l'OMT en 2020.
- b. Jusqu'à 10 solutions sélectionnées arrivées en tête seront invitées à participer à une séance de présentation numérique pour les États membres participants, avec le Secrétaire général de l'OMT, dans un espace numérique innovant en 2020.
- c. Les finalistes sélectionnés seront connectés au réseau de l'OMT de l'innovation comprenant plus de 6 500 interlocuteurs des milieux de l'entrepreneuriat, grandes sociétés, institutions publiques, établissements d'enseignement, incubateurs et investisseurs.

6.6. La possibilité existe que l'OMT invite certaines initiatives présélectionnées à une activité ou une autre là où le programme est diffusé. Les start-up décideront à ce moment-là d'y assister ou non.

7. Propriété industrielle et intellectuelle et protection des données personnelles

S'il s'avère nécessaire, pour le déroulement du programme, de traiter des données personnelles, les organisateurs du programme prennent les engagements suivants :

- Utiliser les données communiquées uniquement aux fins de l'appel à manifestation d'intérêt auprès des start-up ;
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données personnelles respectent la confidentialité et à ce que les données ne soient pas communiquées à des tiers non autorisés ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour fournir un niveau de sécurité qui corresponde au risque pouvant découler du traitement de données personnelles et en assurer la sécurité et l'intégrité, prévenir leur altération, perte, destruction accidentelle ou illicite, manipulation, divulgation ou accès non autorisé ;
- Si c'est une autre entité qui est chargée du traitement, imposer les mêmes obligations en matière de protection prévues par la réglementation applicable ;
- Le participant peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'annulation et d'opposition en envoyant un courrier postal au siège social de l'organisateur tel qu'indiqué dans l'en-tête des présentes bases juridiques ou par courrier électronique à l'adresse comm@unwto.org pour contacter l'organisateur en précisant le droit dont il entend se prévaloir et en joignant une copie du passeport, document national d'identité ou pièce équivalente.

Le participant consent expressément, du simple fait de participer au programme présenté ici, à ce que l'OMT utilise son nom pour faire connaître l'initiative gagnante au reste des participants et sans que cela ne donne lieu à quelque rémunération que ce soit en sa faveur.

En déposant leur candidature, les responsables de projet garantissent que :

- Les projets sont des originaux de leurs auteurs et/ou qu'ils en ont le libre usage ou la propriété. Les participants s'engagent à dégager les organisateurs de toute responsabilité et de les tenir hors de cause vis-à-vis de toute action en justice, réclamation ou revendication pouvant être présentée en rapport avec les droits de propriété intellectuelle ou les données personnelles de tiers concernant les projets présentés.
- Dans l'éventualité qu'un projet soit le résultat, formant un tout indivisible, de la collaboration de plusieurs participants, il sera considéré comme un travail collectif et les droits en résultant comme leur appartenant à tous, en tant que co-auteurs.
- Le participant autorise l'OMT à charger le résumé du projet sur les sites Web officiels et accepte que les visiteurs desdites pages Web aient accès à ces informations conformément aux conditions d'utilisation du site.
- Le participant autorise l'OMT à utiliser le nom et le titre de son projet, sans limite de temps, dans le but d'en faire mention sur le site Web ou pour toutes activités ou événements liés, de quelque façon que ce soit, à l'OMT, et de procéder à son enregistrement dans les archives historiques et moyens de stockage divers de l'OMT et rattachés au programme.

- L'OMT ne revendique aucune propriété que ce soit sur les informations fournies ou tous contenus industriels ou intellectuels y figurant. Le participant n'assigne pas à l'OMT les droits industriels ou intellectuels découlant des projets.
- Le participant autorise expressément l'OMT à utiliser ses renseignements personnels dans le but de l'informer d'événements et d'activités susceptibles de l'intéresser.
- Les participants acceptent leur transfert de données à l'OMT une fois terminé l'appel à manifestation d'intérêt.

8. Considérations finales

7.1 Le programme pourra être modifié, interrompu et/ou annulé si les circonstances le justifient.

7.2 L'OMT n'est pas responsable d'éventuelles défaillances de la plateforme et de tous problèmes de matériel informatique, de réseaux ou autres pouvant faire que des propositions soient perdues, endommagées ou tardives.

7.3 Une liste des questions les plus fréquemment posées ("FAQ's") sera disponible sur la plateforme du Défi. En cas de divergence entre les présentes clauses et conditions et les FAQ, ce sont les présentes clauses et conditions qui prévalent.

9. Acceptation des clauses et conditions

La simple participation à l'appel à manifestation d'intérêt vaut acceptation de l'intégralité du contenu des présentes clauses et conditions. La non-acceptation de l'un quelconque des points énoncés dans les présentes clauses et conditions suppose la non-participation à l'appel à manifestation d'intérêt et, dans l'éventualité d'être sélectionné et/ou proclamé vainqueur, le retrait automatique du prix.

10. Droit applicable et règlement des différends

Les présentes clauses et conditions sont interprétées conformément aux principes généraux du droit international, à l'exclusion de toute législation nationale particulière. Tout litige, controverse ou réclamation né des présentes clauses et conditions ou s'y rapportant, et toute contravention à celles-ci, s'il n'est pas réglé par voie de négociation directe, est soumis à arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI.

Aucune disposition des présentes clauses et conditions, ou s'y rapportant, ne sera interprétée comme une renonciation aux privilèges et immunités de l'OMT.